



2020

Itinera's New Year Letter

Team Itinera

Leo, Ivan, Jean, Johan, Marc,
Joël, Simon, Liesbeth

Notre bulletin de Nouvel An passe en revue les différents domaines étudiés par nos différents Fellow, sous forme de vœu pour l'an neuf, de rappel d'une urgence, ou de zooms sur des thèmes spécifiques.

ITINERA continue à défendre le rôle prépondérant des entrepreneurs et des entreprises dans la création de valeur pour notre société, pour une société inclusive, ainsi que la mise en place d'une citoyenneté active et responsable. Notre force ? Une expertise indépendante et de haut niveau, que nous traduisons en recommandations politiques. Nous gardons un œil vigilant sur la société, menons dans nos locaux d'ITINERAHOUSE des concertations intensives avec les représentants du monde politique et de la société civile, et diffusons notre message à toutes les instances concernées.

L'équipe ITINERA vous remercie pour votre collaboration, votre inspiration et votre confiance. Nous sommes reconnaissants envers les familles et les entrepreneurs qui rendent possible le travail d'ITINERA grâce à leur soutien financier inconditionnel.

Nous continuerons à faire de même en 2020. C'est notre contribution pour une meilleure politique, dans l'intérêt général et celui des générations futures.

1. RESPONSABILITÉ !

Leo Neels

Depuis des années, la Belgique perd du terrain. Dans l'indice IMD de l'année dernière sur la compétitivité des pays, nous avons perdu cinq places, tombant à la 27^e place sur 63 pays étudiés. Nous sommes notamment largement recalés en ce qui concerne notre système fiscal, la réglementation obsolète du marché du travail, notre enseignement et nos lacunes en matière d'investissements dans les infrastructures.

L'entropie au sein du système est particulièrement élevée, mais la réalité nous a rattrapés : il est en effet impossible de financer un État-providence dont les dépenses augmentent de 4 à 5 % avec une croissance économique ne dépassant pas 1,5 %.

La faiblesse des accords de gouvernement régionaux met un terme à l'illusion qu'en abandonnant les mauvaises habitudes belges, on engrangerait quasi automatiquement de meilleurs résultats. Paradoxalement, cela se traduit par un net regain d'importance de la politique fédérale.

C'est en effet à ce niveau que se situent les grands leviers pour un fondement macro-économique sain de notre système et de notre politique. Cependant, les élus du 26 mai prêtent à peine attention à cet enjeu. Ils sont focalisés sur leurs adversaires politiques aux extrêmes, aussi bien à gauche qu'à droite, et non sur l'avenir de notre solidarité, qui est le principal liant de notre démocratie, et dépasse en importance le débat identitaire frileux.

La concertation sociale, notre démocratie de la deuxième chance, échoue également. Le monde patronal et les dirigeants syndicaux ne font aucun pas pour dépasser l'entropie administrative et pérenniser la sécurité sociale. Les syndicats, grands innovateurs du siècle dernier, sont devenus des gardiens timorés des acquis sociaux, et tentent de protéger le passé contre l'avenir, sans que les organisations patronales n'y opposent une autre dynamique.

Le principal signal ne date pas des dernières élections ; il s'agit d'une tumeur qui se développe depuis des années au sein de notre démocratie : moins de 30 % des citoyens se déclarent encore confiants envers nos institutions et leur personnel.

Les citoyens craignent l'avenir dans un contexte de mondialisation comportant une grande incertitude digitale ; ils sont désorientés par la mauvaise politique et les querelles partisans, et ils souffrent de l'absence de leadership moral et intellectuel.

En définitive, les défis d'une meilleure gouvernance sont considérables pour notre pays. L'enjeu est la durabilité du principal liant de notre société : la sécurité sociale, ainsi qu'une restauration totale de la notion de responsabilité politique. Au travail !

2. WALLONIE : LA LISTE DE MES ENVIES

Jean Hindriks et Joël Van Cauter

En lisant avec attention la déclaration de politique wallonne présentée début septembre, on a l'impression de lire 'la liste de mes envies'. Comme dans le roman éponyme, on retrouve une volonté de ne rien changer à la vie quotidienne afin de ne pas mettre en péril un délicat équilibre.

Et, pareil à Jocelyne, modeste mercière d'Arras qui gagne à l'Euro-millions, on est émerveillé par le nombre de zéros qui s'affiche sous nos yeux. Zéro métier en pénurie, zéro sexisme, zéro chômeur de longue durée, zéro plastique, zéro carbone, zéro fossile et zéro nucléaire, zéro accident de la route, zéro étalement urbain, zéro papier, zéro déchet.... Audace aussi côté emploi : augmenter le taux d'emploi cinq fois plus fort que sur la dernière législature.

C'est cohérent avec une volonté de rupture et de basculement. En réponse à l'urgence climatique, la nécessité d'une transition vers un nouveau modèle de société est indiquée. Cela se traduit par le fil conducteur de la triple transition écologique, économique et sociale. L'idée centrale est que le climat va bouleverser les opinions publiques, ainsi que les modes de consommation et de production.

Un dernier élément remarquable est la concertation avec les experts et les parties prenantes. Sur nombre de thèmes, on retrouve une empreinte du terrain qui apporte un souffle nouveau, des suggestions parfois intéressantes et pertinentes : le 'handistreaming', l'open data des administrations, les éco-zonings, la garantie jeune, le dossier unique du chômeur, le 'fast-track' pour l'investissement...

Ça c'est pour le positif. Vient alors le regard critique.

La Wallonie a besoin de changements en profondeur. Le mécontentement du citoyen et le recul des partis traditionnels ne reposent pas uniquement sur l'urgence climatique. Les citoyens wallons sont inquiets de leur avenir professionnel et de celui de leurs enfants. Selon [Eurostat](#), le PIB par habitant wallon en 2017 représente seulement 85% de la moyenne européenne (contre 91% en 2000) ; c'est plus faible que la République tchèque. Le Hainaut a un PIB par habitant de 75% de la moyenne européenne ; c'est plus faible que la Slovaquie ou le Portugal. Selon l'[IWEPS](#), 22,5 % des jeunes wallons (15-24 ans) se présentant sur le marché du travail n'ont pas d'emploi en 2018. Les citoyens sont aussi mécontents du fonctionnement des institutions et organisations publiques, exaspérés des petits jeux partisans déconnectés de leurs réalités quotidiennes. Plus de deux sur trois ne font plus confiance aux politiciens wallons, et considèrent que la plupart des décisions politiques ne servent pas le bien-être de tous et de toutes ([Baromètre social de la Wallonie 2019](#)).

La déclaration offre un catalogue de mesures éparses sur une trentaine de thématiques différentes. À première vue, on a l'impression que l'urgence climatique est la priorité centrale autour de laquelle gravite l'ensemble des mesures socio-économiques. Cependant, une lecture plus serrée révèle un manque flagrant de priorisation. Comme nous le mentionnons dans notre [rapport sur la gestion publique](#), il est essentiel de définir un nombre restreint mais clair d'axes stratégiques : des points cardinaux de l'action publique collective, garantissant que tout le monde tire dans la même direction.

L'espoir de cette déclaration est que la transition écologique va provoquer la transition économique et la transition sociale au travers d'une alliance emploi-environnement-énergie. Un tel redéploiement économique générateur d'emploi se concrétise dans le texte par l'économie circulaire, l'économie sociale et les circuits courts. La conviction se fonde sur le postulat du « double dividende » selon lequel des politiques environnementales génèrent plus d'emploi qu'elles n'en détruisent.

Mais la prudence s'impose, car l'actualité récente nous a montré que les politiques environnementales qui augmentent le prix de l'énergie peuvent déclencher de graves contestations sociales.

Espérons que l'histoire ne se termine pas comme pour Jocelyne, trahie par son mari qui s'enfuit avec le chèque, la laissant anéantie...

3. ÉNERGIE ET CLIMAT : UNE COMPENSATION LOCALE DU SUR-PLACE NATIONAL ?

Johan Albrecht

Où en sommes-nous par rapport à la sortie du nucléaire et aux ambitions climatiques nationales à long terme ? La constitution d'une capacité gazière suffisante d'ici 2025 va représenter un défi de taille, dont peu de partis politiques semblent pour l'heure se préoccuper. Récemment, le nouveau gouvernement flamand a annoncé ses ambitions climatiques. Celles-ci ne sont pas enthousiasmantes et notre riche région s'oppose à l'idée d'un relèvement des objectifs européens d'ici 2030. La Flandre n'accepte de prendre des engagements supplémentaires à l'horizon 2030 que si le reste du monde en fait de même, si la politique envisagée est réaliste, abordable, efficiente en termes de coûts et si, de surcroît, la facture énergétique des citoyens et des entreprises n'augmente pas. L'ensemble de ces conditions est très exclusif... Mais nous n'avons pas trop à nous plaindre, car au moins, la Flandre a un gouvernement.

Il se peut que notre pays reste encore dépendant de l'énergie nucléaire pendant quelques décennies et que la Commission européenne nous adresse prochainement une amende salée pour cause de non-respect d'un certain nombre d'objectifs. Mais voilà, le sur-place doit avoir un prix. Au même moment, l'Europe fourmille d'ambitions climatiques, certainement au niveau local. Le niveau local semble offrir davantage de possibilités. Mais, pour l'essentiel, les décideurs locaux n'exercent leur responsabilité que dans le cadre de leurs prérogatives spécifiques. Une transformation fondamentale est alors possible à terme. D'ici 2025, Copenhague souhaite réduire de 100 % les émissions de gaz à effet de serre. Cette belle ambition s'accompagne de choix politiques clairs dans divers secteurs. Copenhague est ainsi la capitale européenne du vélo et pourra se targuer en 2025 d'avoir le plus gros réseau de chaleur neutre en CO2 du monde. 98,3 % des logements y sont raccordés à un réseau de chaleur, qui passe de sources d'énergie fossiles à de la biomasse durable. Copenhague a fortement investi dans des infrastructures spécifiques pour les vélos, ce qui pousse les navetteurs à enfourcher spontanément la bicyclette permettant gain de temps et facilité d'utilisation.

Au niveau national ou régional, il est apparemment moins évident de transposer la responsabilité dans l'exercice du pouvoir. C'est la recette idéale pour la stagnation, alors que de nombreux défis sociétaux ne trouvent pas de solution par le libre fonctionnement du marché. Puisque près de 50 % des Belges souffrent de surpoids, nous vivons clairement dans une société « obésogène », où il est difficile de faire les « bons choix ». Actuellement, on n'obtient aucune solution en plaçant toute la

responsabilité sur le consommateur qui, soi-disant, n'a qu'à mieux s'informer pour passer ensuite à l'action. À travers la régulation et des programmes ciblés (y compris des taxes sur le sucre, sur les aliments gras...), les pouvoirs publics peuvent à terme faire une différence. Mais, pour ce faire, ils doivent être prêts à utiliser leur pouvoir, ce qui est de moins en moins évident. L'augmentation des émissions belges de CO₂ au cours des dix dernières années résulte ainsi principalement de la forte hausse des émissions liées aux transports. Il est question d'une transition modale depuis 1990 mais, ces dix dernières années, notre réseau routier saturé a accueilli 700 000 voitures supplémentaires. Ainsi, la facture de la congestion explose chaque année. Les décideurs politiques connaissent les options – fiscalité sur les voitures-salaires, péages routiers, des transports publics fondés sur la demande... – mais n'utilisent pas leur pouvoir pour l'instant. Les lobbyistes font bien leur travail. De plus, notre pays est spécialiste en éparpillement des compétences, si bien que plus personne ne détient suffisamment de pouvoir pour susciter le changement.

Le fossé entre responsabilité et pouvoir se retrouve également dans les intentions d'accélérer la rénovation de notre parc immobilier inefficace. Historiquement, la Belgique a fait le choix de soutenir fiscalement le modèle de propriété particulière où le logement constitue un pilier de la pension. Ce choix a fait du marché locatif un marché résiduel pour les plus bas revenus. Dans notre pays, les normes énergétiques pour les nouvelles constructions ont été introduites assez tardivement. Il en résulte que beaucoup de logements sont dépourvus de la moindre isolation. Comme les prix actuels des logements tiennent trop peu compte des conséquences des ambitions radicales en matière de climat à l'horizon 2050, les acheteurs paient aujourd'hui des prix élevés pour des logements inefficaces. Le budget nécessaire aux rénovations manque souvent, de sorte que ces logements inefficaces continueront encore longtemps à gaspiller de l'énergie. Attendre que de propriétaires particuliers qui en ont les moyens procèdent eux-mêmes à des rénovations est l'option la plus facile. Mais, pendant ce temps, nos villes doivent se densifier et offrir suffisamment de logements pour éviter l'exode des jeunes ménages, tout en anticipant l'accélération du vieillissement. Les pouvoirs locaux vont donc devoir passer à l'action : utiliser leur pouvoir pour réaliser des économies d'échelle pauvres en carbone. Heureusement, les bons exemples ne cessent de se multiplier en Europe.

4. NOUS AVONS BESOIN D'UNE STRATÉGIE FISCALE

Ivan Van de Cloot

En 2020, les gouvernements vont devoir trouver des solutions aux problèmes. C'est bien ce dont il s'agit, finalement. Trop souvent, dans notre pays, la fiscalité est considérée comme un instrument permettant de « marquer des points » électoralement. Mais qu'il s'agisse de redresser notre taux d'emploi sur celui des Pays-Bas (surtout pour les personnes peu qualifiées) ou de lutter contre le changement climatique, la fiscalité est un levier important de changement.

Une réforme fiscale ne pourra faire consensus que si elle s'attaque à l'enjeu crucial des charges excessives sur l'emploi. En Belgique, l'effort doit reposer sur la transition d'une taxation sur le travail à une taxation moins néfaste pour l'emploi. Le gouvernement flamand a apporté plusieurs adaptations par rapport à la taxation de l'immobilier et au bonus-logement. Étant donné la problématique de l'accessibilité des logements, il convient également d'encourager l'expansion du parc de logement.

En matière de taxation environnementale, notamment l'énergie, les transports et la pollution, un élargissement fiscal représentant 1 % du PIB est envisageable. La littérature indique qu'un tel élargissement de la base imposable génère des gains d'efficacité. Nous devrions également réduire les exonérations ou réductions au régime de la TVA. Ces nouvelles taxes permettraient de diminuer significativement les taxes sur le travail.

Le climat est l'un des problèmes les plus complexes, notamment par sa dimension internationale. Une clé pour une approche rationnelle réside dans une taxe carbone sur le CO₂. Le niveau de pouvoir adéquat à cet effet est l'État nation. Cependant, le problème du climat est planétaire, et les mécanismes de gouvernance actuels s'avèrent inopérants. Depuis les années 90, de nombreux États nations tentent de limiter les émissions dues à leur production nationale. Et ils y parviennent en apparence. Mais dans le même temps, la production de CO₂ a augmenté. Cette situation s'explique notamment par le déplacement de l'industrie vers la Chine. Il est cependant possible de lever des droits de douane sur l'importation de marchandises, en fonction de leur empreinte carbone. En application de l'adage « Le mieux est souvent l'ennemi du bien », les principaux flux commerciaux tels que l'acier, le ciment et l'aluminium pourraient faire l'objet de droits de douane supplémentaires. Il s'agirait alors d'estimer la quantité d'énergie utilisée lors de la production. Si 80 % de la production énergétique chinoise dans la production d'acier repose sur le carbone, il est possible de calculer un prélèvement énergétique implicite pour l'acier chinois. Naturellement, cette logique impose de se mettre d'accord au niveau international. Mais la Belgique peut jouer son rôle pour soutenir cette idée dans les discussions portant sur le commerce international et la fiscalité internationale.

Ce dont nous avons absolument besoin, c'est de la simplification fiscale, notamment en regroupant sur base expérimentale les possibilités de déduction par paniers. Pour chaque panier, il existerait un montant déductible maximal, dont le contribuable serait libre de choisir l'affectation. Après expérimentation, l'État pourrait mettre fin aux réductions ou exonérations les moins utilisées. C'est surtout l'accumulation de toutes sortes de petits postes de déductions qui entraînent in fine la complexité, alors que ceux-ci revêtent souvent un caractère plutôt symbolique. Il est grand temps d'évaluer toutes les déductions fiscales. Depuis des années, une tendance internationale vise à élargir la base imposable en supprimant des déductions obtenues par le passé par différents groupes d'intérêts, mais qui mettent à mal la transparence et la logique du système fiscal. Naturellement, les gains ainsi générés peuvent servir à réduire le taux de taxation moyen, ce qui favoriserait considérablement l'équité fiscale.

Alors que nous venons de connaître la « mère de toutes les élections », la seule préoccupation qui domine semble être le positionnement des partis en vue des prochaines élections. Mais les politiques sont élus pour gouverner le pays, pas pour songer aux prochains scrutins. Une démocratie ne peut fonctionner que si le fait d'assumer une responsabilité va de pair avec celui de rendre des comptes. Les responsables politiques doivent non seulement se préoccuper de prendre des mesures et d'élaborer des plans, mais également, à intervalles réguliers, de vérifier les résultats ainsi atteints. Les Pays-Bas ont créé, tous les troisièmes mercredis de mai, le « Verantwoordingsdag » (journée de la responsabilité publique), où le gouvernement rend compte au parlement de la politique qu'il a menée au cours de l'année écoulée et examine si les moyens collectifs engagés ont eu le résultat attendu. Il est urgent de valoriser un tel processus chez nous. Notre pays doit lui aussi créer un lien systémique entre la prise de responsabilité et l'obligation de rendre des comptes. Nous n'avons cependant pas l'occasion officielle de faire le point sur l'efficacité de la politique gouvernementale. Le « Verantwoordingsdag » néerlandais pourrait être une source d'inspiration.

5. DÉPASSER LE TRILEMME BELGE

Marc De Vos

La politique belge est confrontée à un trilemme : combiner l'enjeu du vieillissement et l'augmentation des besoins en sécurité sociale avec un budget durable, sans risquer de nous étouffer par des impôts. Les déficits publics se rapprochent des jours les plus sombres des années 1980. La population active atteint un niveau record et la pénurie de talents se généralise.

Indépendamment de la discussion binaire sur les dépenses et les impôts, il est impensable d'élargir le gâteau sans faire en sorte que plus de personnes restent plus longtemps actives économiquement et continuent d'être productives. En matière de pensions et de durée de la carrière, le prochain gouvernement devra achever ce que les précédents ont entamé. L'augmentation accélérée de l'âge de la retraite et la lutte contre toutes les formes de mise à la retraite anticipée peuvent aussi être source d'oxygène budgétaire.

L'allongement de la carrière demande le renouvellement qualitatif de la carrière, de formations, d'accompagnement lors des changements de fonction ou d'activité, de transition vers un nouvel emploi en cas de licenciement, pour les travailleurs aussi bien permanents que temporaires. Le gouvernement peut fixer un cadre et donner aux partenaires sociaux l'opportunité de conclure un grand accord. Tant pour les licenciements individuels que pour les restructurations, la législation devrait tourner autour de la remise à l'emploi plutôt que de l'indemnité de licenciement. Sans de meilleures transitions entre emplois, nous allons droit dans le mur ; songez par exemple au secteur bancaire.

L'assurance chômage peut se transformer en assurance emploi. Cela implique une dégressivité bien calibrée des allocations, qui ne doit intervenir ni trop tôt, pour que le demandeur d'emploi ait le temps de se réorienter, ni surtout trop tard, pour stimuler les travailleurs potentiels au lieu de sanctionner les victimes. Dans le même temps, et au-delà de l'allocation, il s'agit de miser davantage sur l'accompagnement et un soutien vers le réemploi sur mesure. Finalement, on obtient une catégorie résiduelle où l'ensemble du budget sert de subsidie à l'emploi ainsi que, indirectement, à la fin des allocations illimitées.

Les chômeurs sont un commencement. Des centaines de milliers de personnes non actives, ou actives en dehors de l'économie formelle, sans être demandeurs d'emploi, doivent suivre. Nous pouvons étendre et généraliser la philosophie de l'activation : aux personnes en maladie de longue durée,

aux allocataires CPAS, aux réfugiés, aux parents au foyer, etc. Cela requiert un bon régisseur à même de coordonner l'ensemble des services impliqués et de faciliter le passage vers un travail adéquat. Le cumul d'une allocation et du travail peut être autorisé de manière sélective. Cela faciliterait la transition des non-actifs vers l'emploi, en particulier vers l'emploi à temps partiel, irrégulier, ou à relativement bas salaire : un tremplin.

D'une manière générale, les seuils vers le travail doivent diminuer. Il nous manque un segment d'emploi facilement accessible et nous enfermons les plus vulnérables dans des statuts subsidiés n'offrant pas de perspectives de carrière. Il faut augmenter la flexibilité et diminuer les coûts salariaux, y compris le salaire minimum pour certains groupes. Une large flexibilité offre un potentiel de développement à des secteurs nouveaux tels que le commerce électronique, l'économie collaborative et les services à domicile. Ce mécanisme doit s'accompagner d'une aide à la formation et d'un appui pour passer à l'échelon supérieur sur l'échelle de l'emploi.

La prévention reste une priorité permanente. Nous avons besoin d'un vaste pacte sur la transition entre enseignement et travail, en particulier pour les groupes vulnérables pour lesquels la marginalisation économique commence par l'échec scolaire. Il y a des leçons à tirer de ce qu'ont fait des pays de référence tels que l'Australie et le Canada en ce qui concerne l'accompagnement actif des immigrés vers le travail. Le choix stratégique doit être fait d'attirer des talents internationaux : une migration de travail sélective pour favoriser le potentiel économique et réduire les métiers en pénurie.

Une meilleure productivité nécessite une innovation économique qui ne peut se décréter politiquement. Elle découle également d'un meilleur fonctionnement public et d'investissements stratégiques, principalement au profit de la durabilité écologique et de la sécurité énergétique. Des choix clairs et des objectifs s'imposent à cet égard. La discussion fiscale doit être approfondie. Il est crucial de faire évoluer notre mix fiscal. Nous gaspillons notre potentiel économique à cause de la complexité et de toutes sortes de distorsions. Pourtant, nous avons l'expertise pour concilier efficacité économique et justice sociale. Encore faut-il en faire le choix.

Nous sommes à l'aube d'une décennie de vérité. Voulons-nous stagner ou réaliser une percée ? L'augmentation des coûts du vieillissement est devenue inévitable. Si nous ne faisons pas les bons choix, la suite s'annonce douloureuse et le pire est à venir.

6. ENSEIGNEMENT EN ÉTAT DE CHOC: BESOIN D'UN ÉLECTRO CHOC

Jean Hindriks

TROIS TRISTES CONSTANTES

Le dernier rapport PISA 2018 confirme trois tristes constantes de notre enseignement. Premièrement, en Flandre comme en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), le taux de redoublement est astronomique. Alors que l'OCDE affiche un taux de redoublement de 12 %, et que la majorité des pays de l'OCDE affiche zéro redoublement, la Communauté flamande, elle, voit ce chiffre grimper à 24 %, et la FWB à 46 % (soit presque 4 fois plus que la moyenne des autres pays). Par ailleurs, ce redoublement est socialement très inégal, puisque ce phénomène touche principalement des jeunes issus des milieux modestes. Plus précisément, en FWB 75 % des jeunes des milieux modestes redoublent, contre 9 % au sein du groupe le plus aisé. En Flandre les taux de redoublement sont respectivement de 45% dans les milieux modestes contre 10 % dans les milieux aisés.

Deuxièmement, les prestations scolaires sont mauvaises en FWB et en déclin en Flandre. En FWB, presque 1 élève sur 4 n'atteint pas le niveau de base en lecture et en sciences. En Flandre, c'est la poursuite du déclin entamé depuis le début des années 2000 passant du statut de meilleur élève à élève moyen avec une diminution sensible et systématique du nombre d'élèves performants et une hausse de la proportion d'élèves faibles. Certains n'ont pas hésité à attribuer ce déclin de l'enseignement flamand à un ajustement vers le bas des exigences académiques des écoles dans le but de réduire le redoublement scolaire. Cependant on peine à trouver une baisse effective du redoublement dans les enquêtes PISA.

Troisièmement, les écoles flamandes ou francophones sont marquées par une forte inégalité scolaire et une faible mobilité sociale à l'école. C'est en Flandre que les écarts entre écoles sont les plus élevés. Du côté francophone, les écarts sont de 150 points (équivalent à 4 années) entre l'enseignement général et l'enseignement qualifiant. Dans *L'école de la réussite (2017)*, nous montrons que nos enseignements francophones et flamands sont parmi les plus mauvais en terme de mobilité sociale. Cela pose problème, car nous ne mobilisons pas tous les talents disponibles et passons à côté de richesses individuelles et sociétales. Un quart des étudiants sont abandonnés avec un niveau scolaire qui ne leur permet pas une intégration sociale, et la formation en alternance est trop peu développée pour leur offrir une deuxième chance. Cette formation souffre en outre d'une dispersion absurde des compétences entre régions et communauté du côté francophone.

DES MOYENS CONSIDÉRABLES

Selon l'OCDE, Regards sur l'éducation 2018, la Belgique dépense plus que ses voisins pour son enseignement (5,5% de son PIB contre 4,5% du PIB en moyenne dans l'OCDE). Le niveau de dépense par étudiant y est le plus élevé (11380 euros par étudiant contre 8612 euros en moyenne dans l'OCDE) avec une différence entre régions la plus faible. Les enseignants y sont parmi les mieux payés de l'OCDE et le taux d'encadrement est parmi les plus favorables de l'OCDE avec un ratio moyen de professeurs par élève de 13. La taille moyenne des classes est de 21 élèves contre 26 élèves dans l'OCDE. Nous consacrons donc plus de ressources que nos voisins à notre enseignement et pourtant nos performances sont médiocres. Nous pratiquons le redoublement à outrance et pourtant les performances restent médiocres.

RENDRE LE POUVOIR AUX DIRECTEURS

Donner plus de pouvoir aux chefs d'établissement nous semble indispensable. En effet le dernier rapport PISA révèle des choses inédites sur le climat social dans les écoles. De l'aveu des chefs d'établissement, nombres d'enseignants entravent l'apprentissage des élèves par le fait de ne pas répondre aux besoins individuels des élèves (35%), de l'absentéisme (43%), de la résistance au changement (60%), et de la sévérité excessive ou le manque de préparation pour les cours (25%). Ces problèmes sont les plus aigus chez nous que dans tous les autres pays de l'OCDE à l'exception des Pays-Bas. Le manque de discipline en classe est aussi très prononcé sous des formes diverses comme le bruit en classe (50%), le retard dans le début des cours (40%) et la distraction des élèves (40%). Ce rapport révèle notre dernière place en terme de coopération entre élèves et entre enseignants au sein des écoles, et la faible implication des parents dans les écoles (4% contre 16% dans l'OCDE). Ces problèmes illustrent l'importance du deuxième axe stratégique du pacte d'excellence qui laisse plus d'autonomie et de responsabilité aux écoles, renforce de différentes manières le pouvoir stratégique des directeurs d'écoles et prévoit une plus grande professionnalisation des professeurs et de diverses nouvelles fonctions. Le pacte d'excellence octroie a priori beaucoup de liberté aux acteurs de l'enseignement. La réussite ou l'échec de cette réforme dépendra donc ce qu'en feront concrètement les écoles et leurs directions.

DIFFÉRENCIATION PÉDAGOGIQUE

Dans l'école du renouveau (2018) nous définissons une « école de la chance » comme une école qui réussit à combiner équité et efficacité (deux concepts centraux de nos réformes scolaires). Nous identifions précisément sur base d'un travail empirique les écoles de la chance ainsi que leurs traits communs. Parmi les traits communs de l'école de la chance on retrouve la composition sociale, la mixité sociale, la politique de sélection des élèves, l'attitude des enseignants et l'approche pédagogique. Fait notoire, l'école de la chance semble recourir plus souvent à une pédagogie différenciée. Il est encourageant de constater que les réformes en cours dans l'enseignement flamand et francophone vont dans ce sens. Il est aussi remarquable de constater que les enseignants sur

base d'une enquête menée par Itinera sont en grand nombre convaincus que le numérique est un outil puissant de différenciation pédagogique et de lutte contre l'échec scolaire (Ecole du renouveau, 2018). Cette nécessaire différenciation pédagogique se décline sous différents aspects. Un diplôme, avec un minimum de crédits à accumuler dont une partie sont obligatoires et une autre partie sont optionnels. Un enseignement par groupe en fonction des styles d'apprentissage dans lequel tous les élèves suivent le même programme-cadre, mais chaque groupe le fait à sa façon. Le recours intensif aux technologies de l'information en intégrant les technologies à toutes les étapes de l'apprentissage avec une plateforme d'apprentissage en ligne et accessible en tout temps pour l'ensemble des établissements scolaires.

Pour lutter contre le décrochage scolaire, on peut aussi organiser des journées de la « deuxième chance » durant lesquelles les élèves sont placés en petits groupes, selon les matières, et encadrés par un autre élève qui agit comme tuteur. Pendant la période d'examens, l'école pourrait organiser plusieurs jours d'amnistie, au cours desquels des étudiants peuvent remettre des travaux qui n'avaient pas été terminés ou réussis pendant la session et qui compteront dans leur note finale. Pour aider les jeunes à savoir ce qu'ils veulent faire dans la vie, des programmes axés sur le marché du travail peuvent être créés, accompagnés d'une multitude de stages en entreprise, qui comptent pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

7. VIVE LA FORMATION CONTINUE !

Simon Ghiotto

Dans notre économie ouverte de la connaissance, le savoir et le savoir-faire revêtent une importance inédite. Les vagues de changement ne sont pas anodines : digitalisation, robotisation, changement climatique, mondialisation, baisse de la population active. Et notre taux d'emploi doit augmenter significativement pour continuer à financer l'État-providence.

La formation tout au long de la vie (life long learning) va déterminer si nous sommes en mesure de surfer sur ces vagues ou si celles-ci vont nous submerger. L'IMD World Competitiveness Ranking considère en effet qu'il s'agit de l'une des priorités majeures pour notre pays. À défaut, notre position concurrentielle ne cessera de se dégrader. Nous devons penser en termes de carrière au lieu de boulot, et de trajectoire de formation au lieu de diplôme.

Une culture de la formation continue requiert un écosystème favorable, comprenant une large gamme d'instruments et d'acteurs impliqués : les pouvoirs publics, l'employeur, les partenaires sociaux, la société civile, les acteurs du marché, et naturellement le citoyen lui-même. Trois instruments centraux sont le « compte formation », le portefeuille de compétences et une évaluation périodique de la carrière et de la trajectoire de formation.

Le **compte apprentissage** est une quantité personnelle de droits de formation attribuée à chaque citoyen, et faisant partie d'un compte formation transversal. Les droits suivent le citoyen au fur et à mesure des employeurs, des secteurs et des statuts. Ce mécanisme simplifie et regroupe des initiatives et flux financiers existants, émanant aussi bien des pouvoirs publics que de l'employeur. Chaque citoyen ouvre automatiquement un compte formation dès qu'il entre sur le marché du travail, mais un soutien complémentaire est prévu pour les groupes plus vulnérables, aussi bien en termes de montant de départ que d'accroissement et d'accompagnement. Le citoyen peut utiliser son compte pour des formations axées sur le marché du travail, allant d'enseignement « classique » pour adultes à des cours en ligne, en passant par des organismes d'enseignement privés, sans oublier l'accompagnement de la carrière et la certification des compétences. L'ouvrage *De Leerrekening onder de loep/Le compte formation passé au crible* (Ghiotto, 2019) détaille davantage ce sujet.

Le **portefeuille de compétences** énumère les compétences dont dispose le citoyen, pour que celles-ci soient aisément transférables au fur et à mesure d'une carrière dynamique et mixte. Cela stimule également la conscience personnelle et la prise en mains individuelle de la formation, en ciblant des compétences issues aussi bien de l'apprentissage formel, non formel qu'informel. Si les

diplômes attestent de la formation formelle, la formation non formelle et informelle revêt également une grande importance, supérieure d'après certains à celle des diplômes. C'est pourquoi l'on prend également en compte les attestations et certificats issus de l'enseignement non régulier, par exemple les organisations sectorielles ou de la société civile. La formation informelle est par définition difficile à coucher sur papier mais la reconnaissance des compétences acquises permet d'y remédier. Des organisations agréées peuvent tester des compétences à l'aide de méthodes standardisées et des organisations connues peuvent parallèlement y associer leur nom (et leur réputation). Un tel projet-pilote a été lancé par le VDAB (équivalent du FOREM en Flandre) avec les travailleurs licenciés d'ING, et il existe une initiative semblable dans le cadre de la politique de talents de la Défense néerlandaise.

Un troisième élément concerne les **moments structurels de réflexion sur la carrière**. Ceux-ci peuvent prendre différentes formes : une réflexion sommaire annuelle ou biannuelle peut être complétée par un travail plus approfondi tous les cinq ans ; les personnes ayant besoin de davantage d'accompagnement et les travailleurs de secteurs en difficultés peuvent faire l'objet d'un suivi plus régulier. L'objectif est de préciser les attentes vis-à-vis de la carrière et la demande en termes de formation, mais la réflexion ne débouche pas nécessairement sur un accompagnement de la carrière ou un plan de formation ; à l'instar du contrôle technique, qui ne se solde pas systématiquement par une visite au garage. Le moment de réflexion est également une opportunité de rappeler périodiquement les droits de formation constitués dans le compte individuel et de mettre à jour le portefeuille de compétences..

L'écosystème de la formation continue dépasse naturellement ces trois éléments. Mais le compte formation, le portefeuille de compétences et le moment de réflexion sur la carrière sont les piliers fondamentaux de cette culture de la formation continue. Ensemble, ils poussent à apprendre, facilitent une formation et rendent visibles les différentes formes d'apprentissage.

8. A BRUXELLES : UNE DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE INTÉRESSANTE, MAIS MURMURÉE

Jean Hindriks et Joël Van Cauter

Jeudi 18 juillet, le Gouvernement soumettait au Parlement régional sa [Déclaration de Politique Générale](#). Nous nous y sommes plongés à la suite de notre [analyse sur la gestion publique bruxelloise](#). Celle-ci rassemblait des données statistiques indiquant sans équivoque une situation très préoccupante de la capitale. Hormis en matière d'environnement et de chômage, la plupart des évolutions sont négatives : pauvreté en hausse, difficulté croissante à se loger et à circuler, diminution de la part de la richesse produite par rapport aux autres régions du pays et d'Europe. Ensuite, nous mettons en évidence une situation contradictoire : tous les outils importants d'une gestion publique rigoureuse existent (contrats de gestion, départements transversaux, méthodes d'évaluation...), mais ces éléments sont noyés dans un fonctionnement problématique (éclatement des décisions et mises en œuvre, manque de systématique, démotivation des personnels...). En lisant la DPG, c'est à nouveau une image contrastée qui apparaît.

RICHESSSE DE PROPOSITIONS, VOLONTÉ DE COORDINATION

Côté positif, trois éléments sont remarquables.

Un : la richesse des mesures et projets. L'action politique doit être systémique pour pouvoir répondre à la complexité, en particulier dans une capitale cosmopolite comme Bruxelles. C'est ici le cas : de nombreuses propositions sont cohérentes, par exemple avec le lien logement - formation - énergie. Il y a aussi l'appui sur des plans déjà élaborés ([pauvreté](#), [santé](#), [mobilité](#), [Goodfood](#), [canal](#)...).

Deux : la volonté de rationaliser le fonctionnement des institutions. Cela apparaît au fil de la déclaration, par exemple avec la volonté de rapprocher les hôpitaux, et surtout dans la dernière partie du texte qui prône les découplages, simplification, transparence, mutualisation des moyens, coordination des acteurs, modernisation de la GRH.

Trois : la volonté de généraliser les évaluations d'impact et de performance de toutes les politiques régionales, notamment en dotant l'IBSA des moyens nécessaires.

UN MANQUE DE PROJET FORT, D'OBJECTIVATION ET DE RIGUEUR

Néanmoins, la DPG apparaît décevante : l'essentiel de ce que l'on peut attendre d'un programme de gouvernement ne s'y trouve pas.

S'il y a des axes, il manque un projet clair et resserré autour de 5 à 10 objectifs précis que l'on pourrait comprendre et suivre, comme la diminution de x % du taux de pauvreté, de x % du temps perdu dans les déplacements urbains, ou à l'inverse une augmentation de x % la proportion de propriétaires.

Ensuite, l'objectivation est lacunaire : le fondement chiffré des propositions et les résultats quantifiés de manière crédible ne sont – loin s'en faut – pas systématiques. Par exemple, le projet de produire localement 30% des fruits et légumes consommés à Bruxelles d'ici 2035 paraît absurde. On en produit aujourd'hui 0,1 à 0,2% et l'[étude](#) sur laquelle la DPG s'appuie indique qu'il faudrait cultiver dans les communes rurales voisines, soit en Flandre. Or, le mot même de Flandre n'apparaît pas une seule fois. Sans réalisme ni objectifs précis et chiffrés, comment pourra-t-on juger et améliorer l'action ?

Enfin, il n'y a presque jamais de précision des coûts et calendriers de mise en œuvre. Or, le centre de recherches CERPE de Namur a récemment [calculé](#) que, à politique inchangée, le déficit cumulé de la Région Bruxelloise risque de croître à 10 milliards d'euros sur la prochaine législature, soit passer d'environ 115 à 165% du budget annuel. Sans défendre la planification obsessionnelle ni l'austérité par principe, on peut s'inquiéter d'une telle légèreté dans la prévision de l'action.

PRUDENCE CRITIQUE

En conclusion, le respect de la chose publique, des mandataires et de leur accord sur cette DPG nécessite d'être positif. De plus, il importe d'être prudent : ce n'est qu'une feuille de route.

Néanmoins, l'exigence de la critique indispensable à la vie démocratique impose d'éviter la langue de bois. Avec un tel projet, liste de souhaits plus que réel plan de développement, on voit mal comment Bruxelles pourrait éviter de poursuivre son déclin socioéconomique. On a besoin de l'ampleur d'une action symphonique, et on nous propose le murmure d'un quatuor.

9. LE GOUVERNEMENT FLAMAND PROMET LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE... HOURRA !

Cind Du Bois

Depuis l'année dernière, le décret flamand sur la gouvernance permet au gouvernement flamand de bloquer des acquisitions par des investisseurs étrangers si les intérêts stratégiques liés à la sécurité économiques sont menacés. Hourra !

Toutefois, ce droit de veto ne peut être exercé que si l'acquisition porte sur une intercommunale ou un organisme public. Ce mécanisme permettra donc d'éviter une seconde saga Eandis. Pour les entreprises privées, la situation n'avait pas évolué. Le nouvel accord de gouvernement de l'exécutif flamand va toutefois amener du changement. Hourra!

Le leitmotiv du gouvernement flamand est le suivant : « nous sommes ouverts aux investisseurs étrangers sans être naïfs ». Depuis la tentative de rachat des actions Eandis par State Grid en 2016, plusieurs études majeures ont mis en évidence le besoin d'une politique de la sécurité économique. En 2018, la même entreprise chinoise a essayé de mettre le pied dans la porte du gestionnaire de réseau haute tension allemand 50Hertz, filiale de l'entreprise belge Elia. Outre nos entreprises énergétiques, la Chine lorgne également clairement sur nos ports. Cosco est propriétaire du terminal à conteneurs de Zeebrugge et en Grèce, il est même actionnaire majoritaire du port du Pirée. Parallèlement, des entreprises chinoises détiennent également des centres commerciaux belges et convoitent aussi nos clubs de football. Si ces derniers ne font pas partie, à proprement parler, du « périmètre stratégique », c'est en revanche bien le cas de nos ports et de notre réseau énergétique. Sous la houlette de l'ancien président Juncker, la Commission européenne a défini un cadre permettant aux États membres, lorsqu'il est question d'un danger potentiel pour la sécurité nationale, de soumettre les investissements étrangers à un filtrage et, le cas échéant, de les bloquer. C'est dans ce contexte que la Flandre envisage à son tour de mettre en place un tel mécanisme.

Une première étape dans l'élaboration d'une politique de sécurité économique consistera à dresser l'inventaire exact de nos secteurs critiques. Quels sont les secteurs essentiels au maintien de notre modèle socio-économique ? Quels sont ceux dans lesquels nous voulons conserver notre souveraineté économique ? De même, des choix doivent être faits en ce qui concerne la mise en œuvre du « mécanisme de filtrage ». Voulons-nous filtrer toutes les tentatives d'acquisition ou uniquement celles

qui dépassent un seuil déterminé ? Le filtrage doit-il être automatique ou envisagé au cas par cas ? Au-delà de ces choix « stratégiques », il convient de s'interroger sur les aspects pratiques. Qui va procéder au filtrage ? La tâche incombe-t-elle à nos services de renseignement ? Mais la Sûreté de l'État (VSSE) et son pendant militaire, le Service général du renseignement et de la sécurité (SGRS) relèvent tous deux de la compétence d'un ministre fédéral. De plus, la Sécurité, l'Intérieur et le Commerce extérieur demeurent des attributions fédérales. En d'autres termes, le développement et la mise en œuvre concrète d'une politique de sécurité économique devra mobiliser tous les autres niveaux de pouvoir du pays. Gardons-nous donc de crier victoire trop tôt.

10. UN MILLIARD D'EUROS SUPPLÉMENTAIRES POUR FINANCER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES MÉDICALES ?

Piet Calcoen

Notre société est prête à investir beaucoup d'argent dans les soins de santé. En effet, la santé joue un rôle essentiel dans la qualité de la vie et la quête du bonheur.

En 2017, 45,4 milliards d'euros ont été dépensés en Belgique pour les soins de santé, dont 35,1 milliards de moyens publics et 10,3 milliards de moyens privés (Statistiques de l'OCDE sur la santé 2019).

Affirmer que les besoins financiers dans le domaine des soins de santé sont élevés revient à enfoncer une porte ouverte. Le vieillissement de la population et l'évolution sans cesse plus rapide des technologies médicales font qu'il faudra davantage de moyens au cours des prochaines années. Une réorganisation des flux financiers existants dans le domaine des soins de santé pourrait générer un milliard de moyens supplémentaires, permettant – entre autres – de financer des technologies médicales innovantes.

D'après Burton Weisbrod (économiste américain, Chicago), l'évolution des technologies médicales est intimement liée à la généralisation de l'assurance-maladie. Les efforts en recherche et développement dépendent dans une large mesure du remboursement attendu pour l'avenir. Le domaine des soins de santé mobilise donc des ressources financières de plus en plus importantes. En Belgique, les dépenses de santé ont ainsi augmenté de 3,8 % du PNB en 1970 à 10,3 % en 2017 (Statistiques de l'OCDE sur la santé 2019). À noter que Weisbrod estime que si l'enseignement avait par le passé été financé, tout comme les soins de santé, sur la base du remboursement des coûts exposés et non au moyen d'un budget prospectif, l'innovation technologique dans l'enseignement serait aujourd'hui bien plus avancée.

Le lien entre assurance-maladie et technologies médicales comporte toutefois également des inconvénients. La couverture d'assurance peut ainsi entraîner une certaine indifférence à l'égard du coût des nouvelles technologies. L'assurance-maladie intervient majoritairement pour les coûts liés à des interventions curatives, et consacre moins de moyens à des mesures préventives. Il en résulte que le secteur R&D est assez peu incité à s'intéresser à la prévention (hormis la question des vaccins, pour lesquels des mécanismes spécifiques de financement ont été prévus).

Pour offrir à chacun la chance de développer pleinement son potentiel de santé, tous les soins essentiels doivent être couverts par l'assurance-maladie obligatoire. Aux Pays-Bas, la commission 'Keuzen in de zorg' (Choix en matière de soins), également appelée 'commission Dunning', créée en 1990, a identifié quatre critères cumulatifs servant à distinguer les soins essentiels et non essentiels : nécessité, efficacité, efficience et responsabilité individuelle. Ces critères ont poussé les Pays-Bas, lors de la réforme de l'assurance-maladie en 2006, à décider de faire sortir les soins dentaires et la kinésithérapie de l'assurance-maladie obligatoire. Seuls les soins dentaires destinés aux enfants et la kinésithérapie liée à certaines pathologies graves sont encore couverts par l'assurance obligatoire. Pour les soins dentaires et la physiothérapie (comme on appelle la kinésithérapie chez nos voisins du nord), les Néerlandais sont libres de souscrire à l'assurance-maladie privée de leur choix.

Dans ce cadre, les considérations suivantes peuvent notamment jouer un rôle. Le recours à l'orthodontie est très souvent inspiré par des raisons esthétiques. Si quelqu'un a perdu des dents, il peut choisir entre une prothèse en plastique coûtant quelques centaines d'euros et des implants ou couronnes, dont le prix peut s'élever à cent fois ce montant. En cas de blessure sportive légère, il est régulièrement fait appel aux services d'un kinésithérapeute. Le paiement de telles prestations peut être laissé à la responsabilité individuelle.

Si la Belgique suivait l'exemple néerlandais, cela permettrait de libérer environ un milliard d'euros de moyens publics au profit de nouvelles technologies médicales.

En Belgique, la moitié des soins dentaires fait déjà l'objet d'un financement privé : 0,9 milliard d'euros sur un total de 1,8 milliard d'euros (chiffres portant sur 2017 ; Statistiques de l'OCDE sur la santé 2019). La kinésithérapie est également « mal remboursée » par l'assurance-maladie obligatoire. Tant que les soins dentaires et la kinésithérapie resteront dans la couverture de base, le public aura – à tort – l'impression qu'ils font l'objet d'une bonne couverture par l'assurance-maladie obligatoire.

Si les soins dentaires et la kinésithérapie sortent de la couverture de base de l'assurance-maladie obligatoire, des moyens se libèrent et peuvent alors être utilisés par les pouvoirs publics pour rembourser des traitements nouveaux et onéreux de cancers ou de maladies rares.

11. LA FLANDRE, NOUVELLE TERRE D'ACCUEIL DES LICORNES ?

Karel Volckaert

Le nouveau gouvernement flamand est en quête de licornes. Les licornes sont les starters qui, au fil de leur croissance, atteignent une valeur boursière supérieure à un milliard. Il est assez rare de pouvoir apercevoir ces créatures légendaires. La probabilité d'en croiser une est comparable à celle d'être frappé par la foudre.

La Flandre a annoncé clairement ses intentions dans son accord gouvernemental. "En cas de défaillance du marché, nous aidons les entreprises flamandes qui ont le potentiel pour devenir des multinationales, si possible à titre temporaire et là où cela s'avère opportun, à assurer leur ancrage financier." Le défi ne se pose pas uniquement à l'égard des toutes jeunes sociétés. Les entreprises familiales séculaires se heurtent également à ce seuil. À chaque fois que des entreprises atteignent une taille critique, la question se pose de savoir d'où doivent provenir les moyens et les personnes pour réussir à se positionner à l'échelle mondiale. Si la réponse se trouve à l'étranger, faute de capitalistes audacieux aux reins solides et d'un environnement macro-économique favorable ici, notre pays perd un nouveau fleuron, une source d'emploi local et un motif de célébrer l'entrepreneuriat.

L'on peut s'interroger sur le lien dans l'accord gouvernemental flamand entre les ambitions précitées et la phrase qui suit immédiatement. "Nous continuons d'accorder de l'attention à la situation spécifique des changements générationnels au sein des entreprises familiales."

Ce lien nous semble essentiel, car dans le monde entier, ce sont les entreprises familiales qui créent l'essentiel de la valeur économique et de l'emploi. Chaque entreprise familiale est unique, notamment parce que son histoire s'étend sur plusieurs générations. Pourtant, les entreprises familiales partagent entre elles des caractéristiques communes, indépendantes de leur taille, de leur âge, ou de leur secteur d'activité. L'institut Itinera a étudié les spécificités de ces entreprises familiales et démontré que leur succès repose sur leur modèle de gouvernance.

L'idée centrale est la notion de stewardship : la conviction que chaque génération a pour mission de transmettre l'entreprise à la génération suivante dans un état meilleur que celui dans lequel elle l'a elle-même reçue. En théorie, les actionnaires familiaux s'engagent à ne jamais voir la "couleur de leur argent". Malgré cela, ou justement pour cette raison, les familles jouent un rôle actif au sein même de

l'entreprise. Cela se traduit par une manière spécifique d'envisager la croissance et l'innovation, une politique financière prudente où la distribution de dividendes est moindre que dans une entreprise moyenne, ainsi que par un rôle important dans le tissu local, avec notamment les éléments d'emploi durable et d'affirmation de l'identité locale.

En Allemagne, pays de la célèbre Mittelstand et des hidden champions du Wirtschaftswunder (miracle économique), il est récemment apparu que les grandes entreprises familiales réfléchissaient déjà à deux fois avant de décider de rester au pays. Le législateur, le régulateur et la société estiment-ils à sa juste valeur leur modèle spécifique de gouvernance ?

Toutes les parties, y compris les familles dont dépendent les entreprises, devraient mettre en avant la spécificité des entreprises familiales. Il est paradoxal que la catégorie d'entreprises qui contribue le plus à la prospérité de leur pays soit probablement la moins comprise. La manière caractéristique d'entreprendre via le stewardship offre par exemple aux investisseurs peu enclins à prendre des risques la possibilité de se diversifier, tout en investissant "chez eux". Pourtant, il y a toujours plus d'investisseurs étrangers que de capitaux disponibles dans notre pays.

Enfin, les valeurs d'appartenance et de durabilité présentes dans le modèle du stewardship doivent interpeller également les jeunes générations. Au-delà de la chasse aux licornes, la Belgique doit avoir l'ambition d'aider les entreprises familiales actuelles et futures à maintenir leurs activités chez nous, dans un environnement où le succès ne signifie pas de vendre cher au plus offrant.

12. ÉTAT D'URGENCE

Leo Neels

Il est connu depuis longtemps que la Belgique et ses niveaux administratifs doivent drastiquement changer de cap si l'on veut garantir la durabilité de l'État-providence. Dans ce contexte, la bonne gouvernance fait office de mantra. Cette notion englobe toutes les initiatives prises par d'autres pays confrontés aux mêmes questionnements. Mieux gouverner : à l'aide d'objectifs, de plans structurés et d'un suivi actif permanent.

Il s'agit d'éléments simples, mais peu présents dans la culture politique belge. En Wallonie, à Bruxelles et en Flandre, cette culture politique souffre, à des degrés divers, du même mal. Nous avons plutôt l'habitude de l'improvisation, des intuitions irréfléchies, des dépenses pharaoniques, d'une certaine négligence à l'égard de l'argent public, et pratiquons peu l'évaluation et la remise en question. Les changements sont trop lents et progressifs ; ils reposent davantage sur l'espoir que les choses finiront par s'arranger que sur des connaissances et une vision. Cette situation semble être la conséquence de la crainte d'être impopulaire. Les mêmes facteurs expliquent également pourquoi nous ignorons nos engagements internationaux en matière de climat.

Pour pratiquer la bonne gouvernance, il faut d'abord gouverner. Avec un gouvernement fédéral démissionnaire depuis décembre 2018 et un processus de formation d'un gouvernement fédéral d'une lenteur exaspérante, nous pouvons réellement parler d'une abdication fédérale. Pourtant, les principaux mécanismes d'utilisation des moyens publics de fonctionnement continuent de dépendre du niveau fédéral. La fiscalité et la parafiscalité fédérales continuent de rediriger plus de la moitié de la richesse créée vers les pouvoirs publics. Même s'il a légèrement baissé, notre niveau de prélèvements publics demeure très élevé, et ne nous met pas à l'abri d'importants déficits budgétaires.

Les gouvernements régionaux sont déjà constitués, mais leurs déclarations de politique montrent peu d'ambition, ou requièrent des moyens qui font défaut et se traduiront donc demain par de l'endettement. Les accords des gouvernements régionaux n'esquissent aucun projet ambitieux et enthousiasmant, facteur d'union, de liaison, d'inclusion, et qui incite chacun à apporter sa pierre à l'édifice pour passer à l'action. Ni la garantie du financement de la sécurité sociale, ni les exigences de la politique climatique ne poussent à se dépasser.

La rhétorique marketing des campagnes électorales, entièrement financées par d'abondants moyens publics, a largement continué à se propager en longs catalogues de bonnes intentions. Il en résulte

une pression considérable sur les membres des exécutifs, qui devront élaborer leur politique en prenant davantage appui sur des connaissances et des visions que sur les accords de gouvernement assez mal ficelés.

Dans l'indice « Value for Money » du VOKA, la Belgique se retrouve à la cinquième place en termes de dépenses publiques, après la Grèce, la Finlande, le Danemark et la France, mais à la dix-huitième place en ce qui concerne la valeur créée, après la République tchèque et la Slovénie, juste avant la Pologne et la Slovaquie. Cette médiocrité ne va pas nous aider à avancer, et ce n'est pas de cette manière que nous permettrons à nos petits-enfants de connaître une prospérité comparable à celle des dernières décennies.

La Suisse, les Pays-Bas, l'Irlande et les pays scandinaves occupent la tête du classement. Ils connaissent les mêmes problèmes inhérents à l'État-providence, mais s'en sortent systématiquement mieux. Leur secret ? Une meilleure gouvernance.

Publications d'Itinera 2019

UN PROJET POUR LA BELGIQUE



Un projet pour la Belgique
*Leo Neels
 Jean Hindriks
 Marc De Vos,
 Ivan Van de Cloot
 Johan Albrecht
 Simon Ghiotto
 Paul Becue
 Cind Du Bois*



Gestion publique de Bruxelles
*Jean Hindriks et
 Joël Van Cauter*



Le stewardship des entreprises familiales
*Karel Volckaert et
 Michele Cincera*



Belgium Facts & Figures 2019
*Leo Neels et
 Simon Ghiotto*

Team Itinera 2019



Leo Neels
General Director



Marc De Vos
Visiting Fellow



Ivan Van de Cloot
Chief Economist



Jean Hindriks
Senior Fellow



Johan Albrecht
Senior Fellow



Simon Ghiotto
Fellow



Joël Van Cauter
Fellow



Cind Du Bois
Visiting Fellow



Kristof De Witte
Visiting Fellow



Piet Calcoen
Visiting Fellow



Paul Becue
Visiting Fellow



Karel Volckaert
Visiting Fellow



Tinneke Beeckman
Visiting Fellow



Michele Cincera
Visiting Fellow



Liesbeth Defrancq
Office Manager